

3EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2	
									Modalités	durée	Modalités	durée

UE d'enseignement annuelles

6. Formation à la pratique clinique (stages)	UE 6.4 Stage d'observation auprès d'orthophonistes	6	1	210h ou 52 demi-journées et 4 heures TD	30	244	Gaelle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage	Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération
	6.5 Stage clinique 1	6	1	210h ou 52 demi-journées et 8 heures TD	60	278	Gaelle Benichou	Validation à partir d'un rapport de stage (écrit et/ou oral) et de l'évaluation du tuteur de stage	Des modalités de rattrapage du stage et/ou du rapport de stage (écrit et/ou oral) seront proposées par le jury de délibération
	TOTAL					522			

Semestre 5

Module													
1. Sciences Humaines et sociales	UE 1.3.2 Apprentissage et didactique	3	1	20	15	35	30	65	Reda Salamon	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
2. Sciences biomédicales	UE 2.3.4 Sémiologie et étiologies des pathologies de la phonation	4	1	25	25	50	50	200	Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	1h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	UE 2.6 Psychiatrie de l’adulte et de l’enfant	3	1	40	20	60	40		Eve Le Cochenne	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
4. Orthophonie : la profession	UE 4.2 Bilan et évaluation en orthophonie	4	1	20	30	50	50	100	Eve Le Cochenne	Contrôle Continu (coef 0,2)		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 2h O : 15 min
										Examen Terminal (coef 0,8)			
5. Pratiques professionnelles	UE 5.2.2 Troubles du langage écrit, de l’écriture et du graphisme	3	1	15	15	30	40	145	Eve Le Cochenne	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h30 O : 15 min
	UE 5.3.2 Troubles de la cognition mathématique	4	1	25	10	35	40		Eve Le Cochenne	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
7. Recherche en orthophonie	7.4 Méthodologie d’analyse d’articles - complément	3	1	15	20	35	20	55	Isabelle Hesling	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
TOTAL S5							565						

3EME ANNÉE FORMATION DU CERTIFICAT DE CAPACITÉ D'ORTHOPHONISTE

Intitulé enseignement	ECTS	Coeff UE	H Cours	H TD	H Total	H TPE	Total CHAMPS	Responsable	Session 1		Session 2		
									Modalités		durée	Modalités	
Semestre 6													
4. Orthophonie : la profession	4.3 Démarche clinique et intervention orthophonique	3	1	30	10	40	60	100	Eve Le Cochenne	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
5. Pratiques professionnelles	5.1.2 Bilan et évaluation du langage oral et de la communication	3	1	10	25	35	50		Eve Le Cochenne	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
										Examen Terminal	1h30		
	5.4.2 Bilan et évaluation des troubles de l'oralité et des fonctions oro-myo-faciales	3	1	10	20	30	40		Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	5.5.1 Bilan et évaluation en orthophonie dans le cadre des troubles de l'audition	4	1	25	30	40	50		Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	5.6.1 Bilan et évaluation des pathologies de la phonation, de la déglutition et de l'articulation	3	1	15	25	40	30		Chantal de Castelbajac	Examen Terminal	1h30	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
	5.7.1 Aphasologie, bilan et évaluation en aphasologie	4	1	40	20	60	60		435	Gaëlle Benichou	Examen Terminal	2h	Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)
8. Compétences transversales	8.6 Langues 3	2	1		30	30	20	50	Thibault Marthouret	Contrôle Continu		Écrit Terminal (ou possibilité de faire un oral si moins de 5 étudiants)	E : 1h O : 15 min
12. UE optionnelles obligatoires	Parcours personnalisé	2	1				10	10	Chantal de Castelbajac	Validation d'ECTS (voir modalités spécifiques sur les modalités communes) (Pas de note attendue)		Validation d'ECTS (voir modalités spécifiques) (Pas de note attendue)	
TOTAL S6							595		TOTAL HEURES ANNUELLES		1682		

Modalités de validation des UE :

Les UE ne se compensent pas entre elles.

Une UE est définitivement acquise et capitalisée dès lors que l'étudiant y obtient une note supérieure ou égale à 10/20, excepté pour l'UE 6.4 et 6.5 (stages) qui ne sont définitivement acquises qu'après validation de l'année universitaire.

Pour les UE non validées (note à l'UE inférieure à 10), une 2ème session de rattrapage est organisée pour la totalité des éléments composant l'UE.

Les notes supérieures à 10 obtenues en première session aux éléments constitutifs (contrôles continus, examens terminaux,...) de l'UE ne sont pas conservées.

Une UE ne pourra être présentée plus de 4 fois (incluant les premières et deuxième sessions). En l'absence de validation, cela entraîne l'exclusion de l'étudiant.

UE 12 : Tout retard dans la remise des documents demandés (selon les modalités demandées) entraînera un ajournement en 1ère session.

Modalités de validation des stages :

Pour l'UE 6.4 et l'UE 6.5 en cas de non validation du stage ou de l'oral de stage, le jury de délibération proposera un stage de rattrapage et/ou demandera un nouveau rapport de stage

Pour la session 2, le cas échéant un lieu de stage sera alors choisi par l'équipe pédagogique.

Modalités de validation des semestres :

Un semestre est validé dès lors que l'étudiant valide chacune des UE qui le composent.

Les semestres ne se compensent pas entre eux.

Modalités de validation de l'année :

L'année est validée si toutes les UE sont validées, d'emblée ou après la session de rattrapage.

Aucune UE de dette n'est possible entre la 3ème et la 4ème année.

En cas de redoublement, le bénéfice et la note des UE acquises sont conservés (à l'exception des UE de stage).

Modalités de validation du niveau licence :

L'obtention du niveau licence est conditionnée par la validation sans restriction des 180 crédits européens des 3 premières années.